



BULLETIN D'INSCRIPTION

TITRE BOULOGNE-BILLANCOURT : Art Déco et urbanisme des années 1930
DATES : le 10 avril 2019

NOM et PRENOM :

.....

ADRESSE :

.....
.....

E-MAIL :

TELEPHONE PORTABLE :

.....

ETES-VOUS MEMBRE ANCOVART ? * entourer la réponse satisfaisante

* OUI Je suis à jour de ma cotisation 2019 et je réglerai la somme de 10 € par jour prévue pour l'accueil et les remerciements.

* NON Je ne suis pas membre de l'ANCOVART et je réglerai la somme de 20 €.

Date et signature

- Ce **bulletin** est à envoyer dès que possible à :

Aliette Redaud, 26 promenade Mona Lisa – 78000 VERSAILLES
accompagné d'un **chèque** de 10 ou 20 € selon le cas, à mon ordre.

Attention : il faudra régler le restaurant le jour même. J'achèterai un carnet de ticket de métro pour dépanner ceux qui en ont besoin juste d'un ou deux.

- Ne seront pris en compte que les bulletins d'inscription accompagnés du chèque correspondant (en cas d'annulation d'inscription, ce chèque sera restitué si l'annulation nous parvient avant la veille (sauf cas de force majeure).

- Priorité sera donnée aux membres ANCOVART à jour de leur cotisation 2019. Les inscriptions se feront en fonction de leur date d'arrivée.

- En fonction des places disponibles, nous accepterons également les guides conférenciers et médiateurs non-membres de l'ANCOVART.

- S'ils le désirent, les guides-conférenciers non-membres de l'ANCOVART peuvent adhérer à notre Association en remplissant le bulletin d'adhésion qu'ils pourront télécharger depuis le site www.ancovart.fr (dans la rubrique « L'association ANCOVART ») et en y joignant un chèque de 27 € à l'ordre d'ANCOVART correspondant à la cotisation annuelle. Expédition directe à l'adresse mentionnée et non au(x) délégué(s) de région.

- L'ANCOVART (association de loi 1901) dispose d'une assurance qui, pour cette activité, couvre la responsabilité civile de l'association et les risques encourus par les adhérents. Les personnes non adhérentes et les adhérents n'étant pas à jour de leur cotisation ne sont pas couverts par l'assurance de l'ANCOVART sauf si la responsabilité civile de l'association était avérée. Ils participent donc à cette journée couverts par leur propre assurance.

Informations pratiques :

En voiture :

Par une gare (laquelle ?) :

Habillez-vous chaudement.

Pensez au covoiturage.